

RETOUR SUR LES RÉUNIONS DE QUARTIERS

2018

« Ces temps de rencontres avec les audengeois me permettent de mieux connaître les attentes des habitants et s'inscrivent dans une démarche de démocratie participative. »

Réunion du 14 novembre 2018

Secteur du bureau de vote n°1
Nombre de présents : 110

Extrait des propos introductifs du Maire,
Nathalie LEYONDRE

« Je suis, cette année encore, ravie d'accueillir autant de monde lors des réunions de quartiers. C'est un temps d'échange qui me tient réellement à coeur et me permet de rencontrer les habitants.

Vous le savez, le contexte national est compliqué et les communes font face à des mesures qui exigent une gestion rigoureuse. Sur Audenge, malgré tout, la fiscalité n'a pas augmenté depuis 2009, tout en restant dans la dynamique d'investissement en faveur des équipements et du cadre de vie des habitants.

En 2018, nous avons poursuivi la sécurisation des quartiers avec notamment les travaux d'envergure qui ont concerné la traversée de ville et le secteur de Bas Vallon avec le nouveau rond point et le cheminement doux. La ville possède plus 46 kms de voirie communale et nous devons prioriser certains secteurs.

Les équipements de la commune doivent correspondre aux besoins de la population, c'est pourquoi, nous avons livré à la rentrée 2018, un restaurant scolaire et une nouvelle classe au niveau des écoles et une salle des arts corporels à Pessalle. Il est important que notre action concerne tous les domaines : social, culturel, sécurité, cadre de vie et tous les publics, familles, jeunesse, associations, aînés...

2019 verra la poursuite des investissements avec la continuité de la sécurisation de la commune, la rénovation de l'ancien presbytère, de l'ancienne salle des sports de Pessalle, la création d'une ludothèque et l'aménagement de la place du jumelage. »

VOIRIE-SECURITE

Est-il possible d'envisager un radar pédagogique dans le secteur de Bas vallon ?
> Oui c'est à prévoir.

Place du marché : Qu'en est-il de la problématique des scooters qui circulent en sens interdit?

> Il est prévu l'installation d'un système de video protection au niveau de la halle et de la signalétique verticale.

Vous avez supprimé le feu rouge rue des acacias, cela représente un danger car les automobilistes sont gênés à cause de la micro signalétique. Que comptez vous faire ?

> Il est possible de bouger la signalétique
> Il y a déjà eu un questionnement il y a quelques années sur la mise en place d'un sens unique. Une nouvelle réflexion peut s'instaurer avec les habitants afin de définir la meilleure solution.

La rue de Comprian est très empruntée lorsque la rue de Bordeaux est encombrée. C'est dangereux, notamment pour les enfants qui passent à vélo. Que comptez vous faire ?

> C'est compliqué car la rue sert de rue de delestage, nous sommes conscients que les aménagements doivent être complétés. Cela va être étudié.

L'avenue du Vieux bourg (rond point Aldi> rond point du centre) est dangereuse pour les vélos, comptez vous mettre des ralentisseurs? Quels aménagements sont prévus sur cette avenue ?

> Des aménagements ont déjà été effectués et pour l'heure, il n'y a pas de travaux prévus sur cette portion mais c'est à étudier.

TRAVAUX

Les fils électriques rue des acacias sont nombreux et très visibles, est-ce qu'il a un projet d'enfouissement ?

> L'enfouissement électrique est très couteux, ce n'est pas prévu pour l'instant. Les prochaines rues à l'étude sont : la rue du port et les axes principaux.

La rue de Sourbets appartient-elle à Audenge ou Biganos ?

> la limite est au niveau du pont, nous devons faire un point avec le service technique de Biganos pour envisager les futurs aménagements de ce secteur.

La mise en peinture du Château d'eau est elle prévue ?

> C'est un sujet qui est depuis longtemps à l'étude, c'est un ouvrage qui est aujourd'hui désaffecté même si la partie haute est en eau. Nous réfléchissons à, dans un premier temps, remettre en peinture et dans un second temps aménager l'intérieur mais cela représente un coût important.

Pourrait-on canaliser les fossés rue de Comprian pour faire une piste cyclable ?

> Oui je veux compléter les aménagements. Le fait de drainer les fossés est envisageable mais l'itinéraire est très long. Et sera donc couteux.

“ *Nous voudrions répondre à toutes les attentes mais nous devons prioriser la mise en oeuvre des projets sur le plan financier et technique.* ”

SECURITE

Des personnes se regroupent sous la halle et cause des nuisances, peut on envisager des mesures ?

Oui de la videoprotection va être installée et nous allons accentuer la vigilance des services.

PROPRETÉ

Autour de la halle de marché, pouvez-vous trouver une solution pour les mégots qui se retrouvent par terre ?

> Je suis soucieuse de cette problématique de la propreté et de la pollution. Un travail est en cours avec le SIBA pour trouver des solutions. Nous pouvons nous inspirer des méthodes d'action d'autres communes et sensibiliser les personnes aux bonnes pratiques.

Peut-on prévoir des toilettes sur la plage de Graveyron ?

Non cela n'est pas prévu.



TRANSPORT

Beaucoup de jeunes prennent le bus à coté de la mairie, est ce l'aménagement d'un abribus est prévu ?

Oui il faut que nous y travaillons.

A l'entrée du Chemin de Graveyron, des racines d'arbre peuvent être dangereuses. La mairie peut elle intervenir ?

> Le chemin de Graveyron est géré par le conservatoire du littoral.

Par ailleurs, un Arrêté préfectoral qui régleme les usages du vélo sur le domaine a été mis en place par le Département.

Suite aux pétitions, j'ai fait remonter les demandes et je souhaiterais qu'en effet la pratique du vélo touristique puisse être autorisée sur une partie du domaine.

Quel est le projet pour la place du jumelage qui a perdu ses arbres ? Est-il envisageable d'y associer la population ?

> Un projet d'aménagement est à l'étude avec un paysagiste et une équipe de maîtrise d'oeuvre. Nous souhaitons faire concilier toutes les contraintes du site qui est très utilisé et tous les usages. En fonction de l'étude, nous pouvons imaginer un atelier participatif avec les habitants.

Pourquoi retirer les pins boules à côté d'Aldi ?

> C'est un domaine privé, cette propriété n'appartient pas à la commune. Le supermarché va procéder à de nouveaux aménagements paysagers.

Certaines parties de la commune semblent moins entretenues qu'avant, des mauvaises herbes poussent, pourquoi ?

Comme d'autres communes du Bassin, Audenge s'est engagée dans une démarche Zéro Phyto avec la volonté d'atteindre le zero pesticide. Nous avons également, en tant que commune, l'obligation de répondre aux normes.

Peut-on éviter la démolition de l'ancienne pharmacie à côté du chateau d'eau ?

> C'est un domaine privé. La commune continue de s'aménager en suivant notre PLU, qui nous permet d'équiper la commune en préservant le patrimoine. Tous les jours, nous avons des personnes qui veulent valoriser leur bien, qui divisent et vendent leurs terrains. La mairie ne peut pas s'opposer à leur vente. Le Maire se doit de respecter la réglementation. Il ne peut pas s'opposer aux projets de particulier qui rentrent dans ce cadre légal. Ce serait de l'abus de pouvoir.



“
Le Maire se doit de respecter la réglementation. Il ne peut pas s'opposer aux projets de particuliers qui rentrent dans ce cadre légal. Ce serait de l'abus de pouvoir.
”

